



Au-delà des taux d'imposition: Quand la manière de taxer et la qualité des institutions déterminent l'investissement privé au Burundi

- ▶ Au Burundi, le débat sur l'entrepreneuriat se concentre trop souvent sur le niveau des impôts. Des taux jugés élevés seraient, selon l'analyse classique, le principal frein à l'investissement privé. Mais réduire le problème à un simple chiffre fiscal serait une lecture incomplète.

Derrière les chiffres se cachent des obstacles plus subtils: la manière dont l'administration fiscale applique la loi, la prévisibilité des procédures, et la confiance des entrepreneurs dans les institutions.

Cet Op-Ed explore pourquoi la qualité institutionnelle et la relation entre l'Etat et les contribuables pèsent autant que les taux eux-mêmes, et propose des solutions concrètes pour réformer le climat fiscal burundais. Décryptage.

Auteur: **Dr Jean Claude
NYAMWERU**
chercheur au CDE

Burundi, Mars 2026

Au-delà des taux d'imposition : quand la manière de taxer et la qualité des institutions déterminent l'investissement privé au Burundi

Au Burundi, le débat sur l'entrepreneuriat se concentre trop souvent sur le niveau des impôts. Des taux jugés élevés seraient, selon l'analyse classique, le principal frein à l'investissement privé. Mais réduire le problème à un simple chiffre fiscal serait une lecture incomplète. Derrière les chiffres se cachent des obstacles plus subtils : la manière dont l'administration fiscale applique la loi, la prévisibilité des procédures, et la confiance des entrepreneurs dans les institutions. Cet Op-Ed explore pourquoi la qualité institutionnelle et la relation entre l'Etat et les contribuables pèsent autant que les taux eux-mêmes, et propose des solutions concrètes pour réformer le climat fiscal burundais. Décryptage.

Par Jean Claude Nyamweru, chercheur au CDE

Il est fréquemment avancé que le principal obstacle à l'entrepreneuriat en Afrique réside dans la pression fiscale. Le débat burundais s'inscrit largement dans cette perspective via le taux d'imposition jugés élevés, pénalités importantes, assiette fiscale étroite. La formule popularisée par Arthur Laffer dans les années 1970, notamment à travers la « courbe de Laffer » (1974), continue d'influencer l'analyse économique classique. Au-delà d'un certain seuil, l'impôt découragerait l'activité et réduirait les recettes publiques.

Cependant, cette lecture demeure partielle. Elle suppose que le frein principal est d'ordre quantitatif. Or, une analyse plus institutionnelle et comportementale invite à déplacer le centre du débat. La thèse défendue ici est la suivante. **Au Burundi, les barrières les plus contraignantes pour l'entrepreneuriat et l'investissement privé ne sont pas uniquement fiscales au sens des taux ; elles sont également comportementales et relationnelles.** En d'autres termes, ce n'est pas seulement « combien » l'Etat prélève qui influence les décisions économiques, mais « comment » il exerce son pouvoir fiscal.

Un cadre fiscal formellement structuré et comparable à la sous-région

Avant toute critique, il convient de reconnaître que le Burundi dispose d'une architecture fiscale institutionnellement structurée. Le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique conçoit la politique fiscale et élabore les lois de finances. L'Office Burundais des Recettes (OBR) assure l'opérationnalisation, collecte les impôts intérieurs, perçoit les droits de douane, contrôle fiscal et lutte contre la fraude. Le Parlement du Burundi adopte les lois fiscales et exerce le contrôle budgétaire, tandis que les juridictions garantissent la sécurité juridique des contribuables.

De surcroît, cette structuration correspond au modèle observé dans les autres pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC). Au Rwanda, la Rwanda Revenue Authority joue un rôle similaire. Il en va de même pour la Kenya Revenue Authority au Kenya, et la Tanzania Revenue Authority en Tanzanie.

Ainsi, le défi burundais ne semble pas résider dans l'absence de structures formelles comparables aux standards régionaux. Il apparaît plutôt qualitatif.

Au-delà des taux : la qualité des institutions et leur mise en œuvre

A cet égard, les travaux de Douglass North (1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*) ont montré que la performance économique dépend autant des règles formelles que de la qualité de leur application. Les institutions informelles notamment les normes, les pratiques administratives et la culture organisationnelle, influencent directement les anticipations des acteurs économiques.

Par conséquent, un cadre fiscal peut être juridiquement cohérent, tout en produisant un effet dissuasif si son application génère incertitude et imprévisibilité. L'entrepreneur ne réagit pas uniquement à la loi écrite. Il réagit à son expérience concrète de l'administration fiscale. Cette dimension institutionnelle est centrale puisque l'incertitude administrative agit comme un coût implicite, susceptible de modifier les comportements d'investissement.

Dans l'écosystème entrepreneurial burundais, cette distinction entre règles formelles et informelles se manifeste concrètement. Les entrepreneurs évoquent souvent la nécessité

de naviguer dans un système où les procédures peuvent varier selon les interlocuteurs, où certaines informations circulent principalement par réseaux, et où les délais administratifs restent difficiles à prévoir. Ces éléments constituent ce que North appelle des coûts de transaction, des coûts invisibles qui influencent directement les décisions d'investissement.

Taxe morale et légitimité de l'administration

Dans le prolongement de cette analyse, la littérature sur la *taxe morale*, développée notamment par Bruno Frey et Benno Torgler (2007), souligne que la conformité fiscale ne repose pas exclusivement sur la contrainte. Elle dépend également du sentiment d'équité et de légitimité perçu par les contribuables.

Lorsque les contribuables perçoivent l'administration fiscale comme équitable, transparente et proportionnée, la conformité volontaire tend à augmenter. A l'inverse, lorsque les contrôles sont perçus comme arbitraires ou intimidants, la confiance institutionnelle peut s'éroder.

Dans le contexte burundais, cette dimension est particulièrement importante. Les petites et moyennes entreprises, qui constituent une part essentielle du tissu économique, sont souvent sensibles à la manière dont les contrôles fiscaux sont conduits et à l'accessibilité des mécanismes de recours.

Lorsque la relation entre l'administration fiscale et les contribuables repose davantage sur la coercition que sur la coopération, l'impôt peut être perçu non comme une contribution au bien public, mais comme une contrainte imposée. Cette perception peut inciter certains acteurs économiques à limiter leur expansion ou à rester dans l'informalité.

L'économie comportementale : l'aversion à la perte

A cette approche institutionnelle s'ajoute une dimension comportementale. Les travaux de Daniel Kahneman et Amos Tversky (*Prospect Theory: An Analysis of Decision under*

Risk (1979)) démontrent que les individus accordent davantage de poids aux pertes potentielles qu'aux gains équivalents.

En conséquence, la crainte d'une pénalité lourde ou d'une fermeture administrative peut avoir un impact psychologique disproportionné. Même si la probabilité objective d'une sanction est modérée, son coût anticipé peut inhiber la prise de risque entrepreneuriale. Dès lors, le climat fiscal influence les décisions économiques non seulement par ses paramètres financiers, mais également par ses effets psychologiques.

Rigidité administrative et informalité

Par ailleurs, les recherches d'Hernando de Soto (*The Other Path* (1989) ; *The Mystery of Capital* (2000)) ont montré que la bureaucratie et la rigidité administratives peuvent encourager le recours à l'informalité. Lorsque l'environnement formel est perçu comme imprévisible ou excessivement punitif, l'informalité devient une stratégie rationnelle de survie. A long terme, cette dynamique réduit la base imposable et fragilise la mobilisation des recettes publiques. Paradoxalement, une administration trop coercitive peut ainsi affaiblir l'objectif même qu'elle poursuit.

En définitive, la confiance institutionnelle agit comme un capital intangible. Elle réduit les coûts de transaction, favorise la conformité volontaire et stimule la prise de risque entrepreneuriale. Une administration exclusivement coercitive risque d'éroder ce capital. A l'inverse, une approche combinant fermeté, proportionnalité et accompagnement peut renforcer durablement l'écosystème entrepreneurial.

Réformer le climat fiscal, pas seulement les taux

En conclusion, le Burundi dispose d'un cadre fiscal formellement structuré et comparable à celui de ses voisins de l'EAC. Toutefois, au-delà des taux d'imposition, des barrières plus subtiles, d'ordre institutionnel, comportemental et relationnel, peuvent freiner l'entrepreneuriat.

Il apparaît donc nécessaire de déplacer le centre du débat. La question ne devrait pas être uniquement : *combien* l'Etat prélève-t-il ? Mais également : *comment* exerce-t-il

son autorité fiscale ? Renforcer la transparence administrative, améliorer la prévisibilité des procédures, sécuriser les droits de propriété et promouvoir une relation plus coopérative entre l'administration fiscale et les contribuables pourraient contribuer à réduire les coûts de transaction et à stimuler l'investissement privé.

En définitive, ce qui encourage durablement l'entrepreneuriat n'est pas seulement un niveau d'imposition raisonnable. C'est la confiance dans les règles du jeu. Et cette confiance repose avant tout sur la qualité des institutions.



CDE is a research and education organization focusing on public policy reform for free and prosperity Burundi



CDE Great Lakes
www.centrefordevelopmentgreatlakes.org